

## Freelance en portage salarial

### Description

Le freelance en portage salarial est un [travailleur indépendant](#) qui bénéficie des mêmes couvertures et a les mêmes avantages qu'un salarié. Ce statut offre un compromis entre le salariat et l'entrepreneuriat.

En effet, le portage salarial propose un équilibre entre les deux. Mais avant de l'adopter, il convient de bien se renseigner en détail sur son fonctionnement, notamment sur les conditions de travail et les obligations du salarié porté.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

### Qu'est-ce qu'un freelance en portage salarial ?

Un freelance en portage salarial est un **indépendant qui travaille pour une entreprise organisant le portage** et qui a pour client une autre entreprise.

C'est donc pour cette autre entreprise que le freelance travaille.

Pour autant, il n'est pas salarié de la structure, même si on parle de salarié porté.

**Bon à savoir :** en qualité de freelance en portage salarial vous pouvez bénéficier des aides offertes aux freelances telle que l'ARE, l'ARCE et l'ACRE. Mais, il est conseillé de se renseigner auprès de France travail sur vos conditions d'éligibilité dans une telle situation.

### Qu'est-ce que sont le portage salarial et le freelance ?

Freelance et portage salarial sont des notions distinctes malgré des similitudes indéniables.

#### Le freelance

Un freelance est un travailleur indépendant.

Il s'oppose au salariat car il **se caractérise par l'absence de lien de subordination avec le donneur d'ordre**

---

On parle alors de contrat de prestation de services et non de [contrat de travail](#).

**A noter :** Presque tous les métiers peuvent être exercés en freelance. Il faut simplement avoir un statut légal qui permet d'entreprendre ses activités. Pour ce faire, un travailleur indépendant a le choix entre, devenir auto-entrepreneur, créer une entreprise individuelle ou une [société unipersonnelle](#), ou recourir au portage salarial.

## Le portage salarial

Le portage salarial repose sur un contrat qui rattache le travailleur à une entreprise sans pour autant qu'il y a un lien de subordination.

Ainsi, le travailleur est lié à l'entreprise **par un contrat de prestation et non pas par un contrat de travail proprement dit**. C'est un **statut hybride entre le salariat et la prestation indépendante**.

Par conséquent, le travailleur indépendant reste décisionnaire de son activité et choisi lui même les directions à prendre.

**Bon à savoir :** dans tous les cas, il y a des similitudes entre le freelance et le portage salarial. En effet, dans les 2 cas le travailleur travaille de manière indépendante, sans hiérarchie.

## Comment se mettre en portage salarial pour un freelance ?

Le portage salarial s'avère intéressant pour toute personne qui souhaite être autonome. Il **permet de tester un marché avant de créer son entreprise** et devenir entièrement indépendant.

Les étapes à suivre pour se lancer sont assez simples.

Tout d'abord, il est recommandé de cerner les services à proposer.

Étant un consultant indépendant, **un salarié porté doit lui-même définir les offres à proposer aux clients**. A cette fin, il peut être utile de :

- Réaliser une [étude de marché](#) ;
- Analyser la concurrence ;

- Déterminer la cible.

Ensuite, vous pouvez rechercher une mission en portage salarial.

En effet, dans le cadre du portage salarial, le [freelance doit trouver ses clients](#), ainsi que les missions à réaliser.

Dans ce cas, **une phase de prospection s'avère indispensable**. Toutes les méthodes de prospection existantes peuvent être déployées pour faire connaître son offre, telle que l'emailing, les réseaux sociaux, la réponse à des appels d'offres.

Enfin, la dernière étape consiste à **signer un contrat avec une société de portage salarial**

Le contrat de travail avec l'entreprise porteuse doit être signé avant de commencer la mission. Il **permet d'accéder aux avantages attribués au salarié porté** et peut être à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

**Zoom :** [Créez votre société](#) rapidement et simplement avec LegalPlace ! Nos services vous permettent de vous lancer dans l'entrepreneuriat en vous déchargeant de toutes les formalités administratives préalables. De la génération des statuts jusqu'à l'immatriculation, en passant par la publication de l'annonce légale, notre équipe de formalistes se charge de tout. Pour cela, il vous suffit de compléter notre court formulaire en ligne et de joindre les pièces justificatives requises.

## A qui s'adresse le portage salarial ?

En pratique, le portage salarial **peut convenir à différents profils** mais généralement il convient aux :

- Jeunes diplômés ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Cadres en reconversion ;
- Experts ;
- Retraités.

Même si le salarié porté est libre de définir ses tarifs, **la facturation du client est assurée par l'entreprise porteuse**.

Ainsi, il lui appartient également de payer le salarié porté tous les mois.

Par conséquent, ce dernier recevra son salaire avec une fiche de paie, à l'instar des

autres salariés.

**Attention** : la société de portage salarial est aussi rémunérée en échange de ses services. Une commission est prélevée sur les honoraires du consultant en exercice. Ce montant peut varier d'une société à une autre.

En pratique, le portage salarial s'adresse **aisément au secteur d'activités suivants** : le recrutement, les consultants informatiques, les chefs de projets, etc.

## Quelles sont les conditions pour intégrer une société de portage salarial en freelance ?

Pour être freelance en portage salarial, vous **devez remplir certaines conditions telles que** :

- Justifier d'un diplôme de niveau 5 (c'est-à-dire un niveau Bac +2) ou justifier d'au moins 3 ans dans le même secteur d'activité ;
- Exercer un métier de prestation intellectuelle : le statut de portage salarial n'est pas compatible avec les professions réglementées et les activités de services à la personne ;
- Réaliser aussi une mission de façon occasionnelle auprès des entreprises clientes : la durée d'une mission pour un même client ne doit pas excéder 3 ans.

De même, il sera nécessaire d'avoir une rémunération minimum équivalente à celle prévue dans la convention collective du portage salarial.

**Bon à savoir** : Le [salaire freelance](#) minimum brut défini sur la base du plafond de la Sécurité sociale. Il est équivalent à 70 % du plafond de la Sécurité sociale pour un salarié junior, 75 % pour un salarié senior, 85 % pour un professionnel travaillant avec un forfait jours.

## Comment fonctionne-t'il ?

En pratique, le portage salarial en freelance **est une relation tri partite** entre :

- Le salarié porté ;
- La [société](#) de portage;
- La société cliente.

La société de portage met en relation le salarié porté afin que ce dernier accomplisse

---

des prestations pour la société cliente tout en conservant son autonomie.

Concernant, le paiement le freelance est payé tous les mois par la société de portage.

## Quels sont les avantages du portage salarial ?

Le portage salarial pour un freelance a un grand intérêt sur plusieurs volets, tel que :

- La protection du travailleur
- L'autonomie
- Les formalités administratives ;
- L'accompagnement ;
- L'accès à un réseaux de professionnels.

### La protection du freelance

En devenant salarié porté, le freelance bénéficie d'une grande autonomie et d'une bonne couverture sociale.

En effet, il bénéficie de la couverture complète du **régime général de la Sécurité sociale destiné au salarié**.

Par conséquent, en plus d'un salaire net régulier il a droit à ;

- Une prévoyance ;
- Une indemnisation pour les arrêts maladie ;
- Des allocations chômage ;
- Des cotisations pour la retraite ;
- Une mutuelle ;
- Des cotisations au CPF pour les formations.

### L'autonomie du freelance en portage

Le portage salarial **permet de gérer ses activités avec l'aide de la société porteuse tout en préservant son autonomie**.

Le salarié porté signe un contrat de travail qui le lie avec l'entreprise porteuse, et un contrat de [prestation](#) avec le client.

Par conséquent, le freelance en portage salarial est **libre de choisir ses missions, ses horaires et son lieu de travail**. Il est également en droit de définir sa

rémunération. Il peut négocier ses tarifs en toute liberté avec le client de la société portée.

**Bon à savoir** : ce type de contrat de travail n'implique aucun lien de subordination..

## La simplification des formalités administratives

Les tâches administratives seront **prises en charge intégralement par l'entreprise de portage salarial**, qu'il s'agisse :

- De la [comptabilité](#);
- De la facturation ;
- Des déclarations sociales.

**Bon à savoir** : un freelance en portage salarial peut ainsi se concentrer sur ses activités professionnelles.

## Un accompagnement personnalisé

Des professionnels sont disponibles **pour accompagner et conseiller les salariés portés**.

De plus, en règle générale, les sociétés de portage salarial proposent également des modules de formations qui sont ouverts aux membres.

## L'accès à un réseau professionnel

Trouver une mission demande du temps et peut être difficile au début.

Par conséquent, intégrer une entreprise de portage salarial est un moyen de faciliter la recherche.

Il permet **d'entrer en contact avec d'autres consultants indépendants**.

**Bon à savoir** : les sociétés de portage sont aussi connues des donneurs d'ordre et peuvent intervenir pour la mise en relation.

## Quels sont ses inconvénients ?

En revanche, le portage salarial pour les freelance **n'est pas exempt d'inconvénients.**

Tout d'abord, il est important de préciser qu'en qualité de freelance en portage, vous **devez vous acquitter des frais de portage.**

En effet, en pratique les sociétés pratiquant portage **prélèvent de frais des gestions variant entre 3 et 15% selon les structures.**

**Attention :** en plus des frais des gestion vous devez vous acquitter des charges sociales et fiscales notamment les cotisations sociales s'élevant à 45% en moyenne.

Ensuite, au titre des inconvénients, **certaines professions sont exclues d'un exercice en portage salarial.**

C'est le cas pour les professions réglementées et le statut n'est pas non plus conseillé aux activités de nature commerciales ou artisanales.

Voici un tableau récapitulatif des avantages et des inconvénients du portage salarial pour un freelance

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>– La protection du travailleur indépendant ;</li><li>– L'autonomie offerte au travailleur ;</li><li>– Des formalités administratives simplifiés ;</li><li>– L'accompagnement personnalisé ;</li><li>– L'accès à un réseau de professionnel.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Le coût élevé du portage salarial ;</li><li>– L'exclusions de certains travailleurs et de certaines activités.</li></ul>

## Peut-on cumuler le portage salarial avec un autre statut ?

Sous certaines conditions, il est possible de cumuler le portage salarial avec un autre statut tel qu'une micro-entreprise, une société ou une personne salariée.

## Portage salarial et micro-entreprise

Un salarié porté a le droit de créer une micro-entreprise, tout comme un auto-entrepreneur peut exercer des activités supplémentaires en portage salarial.

**A noter** : à l'instar d'un salarié qui sollicite un cumul d'activité, il lui revient les éventuelles restrictions comme la [clause de non concurrence](#).

## Portager salarial et société

Un salarié porté peut aussi se retrouver à la tête d'une société qui représente une personne morale bien distincte.

Dans ce cas, **la société aura un objet et un domaine d'activité précis**. Exercer une activité qui sort de ses domaines de compétences lui sera interdit.

Mais un entrepreneur **peut proposer d'autres prestations qui n'impliquent pas la société**. Il a la possibilité de s'inscrire en portage salarial pour les réaliser.

**Attention** : dans ce cas, il doit vérifier que le contrat de travail ne prévoit pas un exercice à temps plein pour le dirigeant d'une [SASU](#). Il faudra aussi qu'il génère un revenu suffisant pour la société comme pour les activités menées en portage salarial.

## Portage salarial et salariat

Avoir deux activités, une salarié et une portage salarial est possible.

En effet, un salarié en CDI peut par exemple exercer un autre métier en devenant salarié porté.

De même, un salarié porté a le choix de signer un contrat de travail en CDI, mais il faut respecter les conditions suivantes :

- Respecter le temps de travail maximum prévu par la loi, de 10 h par jour et 48 h par semaine ;
- Remplir pleinement les missions définies dans chaque contrat et avoir les aptitudes physiques et intellectuelles requises ;
- Faire preuve de loyauté envers ses employeurs ;



- Vérifier les éventuelles clauses d'exclusivité et de non-concurrence.

**Attention** : les congés et les jours de repos ne peuvent pas être utilisés pour mener une autre activité rémunératrice. Sauf si le temps de travail n'excède pas la durée légale prévue par la législation française. Par ailleurs, un employeur peut reprocher à un salarié son manque de disponibilité, physique ou intellectuelle, dû à l'exercice d'un autre métier.

## FAQ

### Comment devenir freelance en portage salarial ?

Le portage salarial donne lieu à une relation tripartite qui implique :

- Le consultant indépendant ;
- La société de portage salarial ;
- L'entreprise cliente.

Le salarié porté travaille pour le compte du client, mais à des obligations envers la société porteuse. Il est tenu de générer un revenu régulier et suffisant. Une partie servira à rémunérer l'entreprise de portage salarial.

### Quels sont les métiers accessibles avec le portage salarial ?

Le portage salarial a d'abord été destiné aux prestations intellectuelles avant de s'ouvrir à divers métiers. Les activités compatibles avec ce statut sont nombreuses, mais certains métiers sont interdits. Les conditions qui permettent d'y accéder sont définies dans une convention collective adoptée le 27 mars 2017.

### Quel salaire pour un freelance en portage salarial ?

L'avantage du portage salarial est qu'il donne accès à un revenu net régulier. Le revenu minimum est défini dans la convention collective du portage salarial. Et sous certaines conditions, un salarié porté a aussi droit à des allocations chômage et des

congés payés. Par ailleurs, les honoraires dépendent du tarif négocié auprès du client.